Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 4 mai 2021 à 19 h 30

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 avril 2021

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 11

Nombre de membres présents : 11

Membres présents: Mmes & MM. Jérémy THIEN, Daniel LAPLACE, Robert BRIDET, Hannah BESSON, Noé CHAMPION, Agnès ROUSSOT, Virginie ROBIN, Séverine MORNAND, Jean-Yves NAUDIN, Angelo NICOLOSI, Viviane LOUP-FOREST.

Membres absents ayant donné procuration : 0

Membres absents excusés: 0

Président de séance : M. Jérémy THIEN Secrétaire de séance : M. Jean-Yves NAUDIN

La séance a lieu à la salle des fêtes afin de respecter les règles sanitaires en vigueur.

Le compte-rendu de la séance du 22 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

1/ Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Non préemption sur la vente des parcelles C 97, C 101, C 663, C 665, C 916 « Petite rue ».

- Acceptation du devis de Yves JANIN pour la fourniture et la pose de 2 extincteurs : 1 pour la boutique éphémère et 1 pour le local technique de stockage du matériel CCSB pour un montant de 232.80 € TTC.
- Acceptation du devis de Yves JANIN pour le remplacement du système de désenfumage des gîtes pour 362.40 € TTC.
- Acceptation du devis de PCA VITI AGRI pour le nettoyage de la carrière (mise en andains, broyages des végétaux) pour 1 776 € TTC.
- Acceptation du devis de JABEPRODE pour la fourniture et la livraison de 5 pièges frelons asiatiques pour 287.50 € TTC.
- Acceptation du devis de REALITES ENVIRONNEMENT pour la réalisation du porter à connaissance (modification de la filière de la station d'épuration) pour 2 400 € TTC (budget assainissement).
- Acceptation du devis de CPA CINEMA PLEIN AIR pour la diffusion d'un film en plein air le 14 août 2021 pour 1 496.50 € TTC (la CCSB prend à sa charge les droits de diffusion pour 441.75 € TTC).
- Acceptation du devis de PYRAGRIC pour la fourniture et la livraison d'un feu d'artifice pour le 14 juillet pour 570 € TTC.
- Signature du contrat de location/accession de matériel avec la société RPC pour un four de remise en température cantine pour un montant de 109.66 € TTC/mois sur 36 mois.

2/ Décisions modificatives

Investissement:

- Il est proposé de créer une opération « boutique éphémère » en l'alimentant par le compte 118 « aménagement accès 106 impasse du poète » pour 3 100 €
- Il est proposé d'alimenter le compte 2156 (matériel incendie) par le compte 212-076 (réfection chemins) pour 40 € afin de financer le remplacement de deux extincteurs suite à la maintenance annuelle.

Fonctionnement:

- Il est proposé d'alimenter le compte 622 (honoraires) par le compte 022 (dépenses imprévues) pour un montant de 2 700 € pour payer les honoraires du géomètre en charge du bornage des voiries.
- Il est proposé d'alimenter le compte 613 (locations) par le compte 022 (dépenses imprévues) pour un montant de 900 € afin de payer la location/accession du four cantine (pour les 8 mois à venir).
- Il est proposé d'alimenter le compte 611 (contrat prestations service) par le compte 022 (dépenses imprévues) pour un montant de 1 776 € correspondant au nettoyage de la carrière par l'entreprise PCA VITI AGRI.
- Il est proposé d'alimenter le compte 60633 (fournitures de voirie) par le compte 022 (dépenses imprévues) pour un montant de 500 € afin de rééquilibrer le compte suite aux dépenses déjà effectuées depuis le vote du budget (achat de sel de déneigement, d'un gyrophare, de tuyaux).
- Il est proposé d'ouvrir le compte 6713 (charges exceptionnelles/secours) et l'alimenter par le compte 022 (dépenses imprévues) pour 200 € pour un secours exceptionnel.

Budget assainissement:

- Il est proposé d'alimenter le compte 1641 (amortissement emprunt) par le compte 2315 (travaux) pour 1 624.16 € afin de régler l'échéance 2021 du prêt pour la station d'épuration.
- Il est proposé d'alimenter le compte 66111 (intérêts emprunt) par le compte 613 (droits de passage) pour 367.87 € afin de régler l'échéance 2021 du prêt pour la station d'épuration.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les décisions modificatives telles que proposées.

3/ Demandes de subventions (amendes de police, partenariat territorial)

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire pour le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre des amendes de police et du partenariat territorial.

- Amendes de police : création d'un stationnement pour desservir un site touristique en bordure de départementale (ancienne carrière) : devis de FLJP pour un total de 11 856.30 € HT, la subvention serait sollicitée sur un montant de 7 155.80 € (partie stationnement), la différence 4 700.50 € correspondant à la partie aménagement touristique. Il est proposé de solliciter une subvention à hauteur de 80 % de la dépense soit 5 724 €.
- Partenariat territorial : installation d'un ascenseur dans le bâtiment mairie/école/agence postale dans le cadre des travaux de rénovation intégrale du bâtiment pour un montant de 25 464 € HT. Il est proposé de solliciter une subvention à hauteur de 80 % de la dépense soit 20 371.20 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite le Département pour l'attribution de ces 2 subventions, la première dans le cadre des amendes de police, la seconde dans le cadre du partenariat territorial.

4/ Part communale assainissement

Monsieur le Maire rappelle les tarifs applicables depuis le 1er janvier 2021, pour l'abonnement, prime fixe semestrielle de : 17.00 €, pour la consommation : 1.46 € HT/m3 (rappel des tarifs applicables au 1er juillet 2020 : pour l'abonnement, prime fixe semestrielle de : 15.00 €, pour la consommation : 1.08 € HT/m3). Il convient d'envisager les tarifs à appliquer au 1er juillet 2021. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants au 1er juillet 2021 :

Prime fixe semestrielle :18.70 € Consommation: 1.61 € HT/m3

5/ Adhésion au projet finançant l'ingénierie pour la rénovation des bâtiments publics (AMI SEQUOIA)

La Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) et ses 35 communes membres sont lauréates d'un appel à projet (AMI SEQUOIA) porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) visant à financer l'ingénierie nécessaire pour réaliser des travaux de rénovation énergétique performants. Afin que la commune puisse bénéficier de cet appel à projet, le conseil municipal doit prendre une délibération et signer la convention de partenariat. La CCSB en tant que coordonnateur du groupement se charge de la gestion administrative du dossier en lien avec le financeur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la participation à l'appel à projets SEQUOIA et autorise Monsieur le Maire à:

- signer la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme
- signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le mail de la CCSB expliquant le dispositif a été transmis aux élus le 23 mars.

6/ Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) : prise de compétence « autorité organisatrice de la mobilité » et transfert à l'Etablissement Public du Rhône

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) prévoit, d'ici le 1er juillet 2021, la couverture intégrale du territoire nationale par des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Elle prévoit un dispositif spécifique sur un périmètre proche du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon avec la transformation du SYTRAL en Etablissement Public Local. La loi définit à titre obligatoire la liste des futurs membres de cet Etablissement Public, à savoir la Métropole de Lyon, les EPCI du Département du Rhône. Cet établissement est compétent pour tous les services réguliers, à la demande et scolaires sur son ressort territorial. Il met en place un comité des partenaires, élabore un plan de mobilité et peut lever le versement mobilité. Le Conseil Communautaire de la CCSB a décidé, par délibération en date du 25 mars 2021 de modifier les statuts de la CCSB pour se doter, dans le cadre de ses compétences facultatives, de la compétence générale d'autorité organisatrice de la mobilité. La CCSB sollicite ses communes membres afin qu'elles se prononcent au sujet de cette modification statutaire (passé le délai de 3 mois à compter de la notification, leur décision sera réputée favorable). A l'unanimité, le Conseil Municipal, se prononce favorablement au sujet de cette modification statutaire.

Le mail de la CCSB expliquant le dispositif a été transmis aux élus le 8 avril.

7/ Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT)

La loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 créée une Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) qui prévoit que l'Agence puisse intervenir en appui aux communes qui en font la demande, pour bénéficier de l'appui de l'ANCT pour mener à bien un projet. A l'heure du plan de relance et des projets de contrats de relance et de transition écologique en cours d'élaboration par la CCSB, les communes sont en droit de solliciter l'accompagnement spécifique du fait de l'absence d'une ingénierie adaptée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de saisir l'Agence.

Le mail de l'AMR 69 expliquant le dispositif a été transmis aux élus le 29 avril.

8/ Comptes rendus des réunions et des commissions

> Conseil Municipal des Jeunes (CMJ):

- Une marche pour l'environnement est organisée le dimanche 6 juin à 14 h (rendez-vous devant la salle des fêtes) pour nettoyer les chemins. Des binômes élus du conseil municipal/élus du CMJ seront mis en place ce jour-là.
- Installation d'une boîte à idées : il convient de réfléchir à son implantation.

> Fleurissement:

- La plantation des fleurs de la commune aura lieu le samedi 15 mai. Tous ceux qui le souhaitent peuvent venir aider. Rendez-vous à 8 h 30 devant la mairie. Des groupes de 6 personnes maximum seront constitués.
- Il est envisagé l'achat d'une cuve à eau, transportable sur une remorque, pour récupérer de l'eau dans les réservoirs communaux pour l'arrosage.

≥ Sport

- Le 30 mai, la commission sport, en collaboration avec le Sou des Ecoles, organise une matinée Sport Event en extérieur afin de faire découvrir différents sports destinés à tous les âges. Les séances seront encadrées par un coach sportif, le coût est de 5 € la séance.
- Les enfants de l'école (du CP au CM2) reprendront l'apprentissage piscine pendant 1 semaine en juin.

≥ Exploitations des forêts

 Un arrêté municipal a été pris afin d'encadrer les travaux suite aux dégradations constatées sur différents chemins communaux. Des panneaux seront installés pour rappeler les bonnes pratiques et l'existence de cet arrêté.

≥ Véhicules à moteur

- Un arrêté municipal est en cours de préparation pour réglementer la circulation sur les chemins communaux suite aux dégradations constatées.

9/ Questions diverses

- La commission finances doit prévoir une réunion afin d'envisager les subventions à attribuer pour 2021.
- Plan du village : le bon à tirer a été reçu, avant de le valider, il convient de s'assurer que tout convient (lisibilité, support pour son ancrage,...).
- Commémoration du 8 mai : elle aura lieu à huis-clos, avec uniquement les membres du conseil municipal et du CMJ.
- Commémoration de la Sibérie : la commune attend le protocole.
- Renouvellement de la station d'épuration : la réunion de lancement des travaux a lieu prochainement.
- L'entreprise en charge de la réalisation des travaux d'aménagement du parking des Grangers sera sollicitée pour connaître la date de début des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 15 juin à 19 h 30 à la salle des fêtes.

Le Maire, Jérémy THIEN

